



Municipalité de Saint-Liguori

750, rue Principale, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

Saint-Liguori, le jeudi 16 octobre 2014

Monsieur Denis Lemelin,
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes,
377 rue Bank,
Ottawa, Ontario
K2P 1Y3

Objet : Résolution Sauvons Poste Canada

Monsieur,

Veuillez trouver sous pli copie d'une résolution du conseil municipal adoptée à sa séance ordinaire tenue le mardi 14 octobre 2014 relativement au sujet mentionné en rubrique.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Édith Gagné
EG/sf
p.j.

À Saint-Liguori, un courant d'harmonie!



Province de Québec
MRC Montcalm
Extrait du Procès-verbal de la
Corporation Municipale de la Paroisse
de Saint-Liguori

Séance ordinaire du conseil de la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Liguori tenue au 750, rue Principale à Saint-Liguori, le mardi 14 octobre 2014 à 20 heures et à laquelle étaient présents son honneur madame la Mairesse Ghislaine Pomerleau ainsi que les conseillers suivants :

Madame Karine Pomerleau
Monsieur Jean Bourgeois
Monsieur Jean-Paul Richard

Monsieur Pierre-Luc Payette
Monsieur Rémy Rivest
Monsieur Claude Bélisle

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-212

RÉSOLUTION SAUVONS POSTES CANADA – NON AUX COMPRESSIONS

ATTENDU QUE Poste Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Poste Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux de l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Poste Canada assure un service public qui doit être préservé;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Jean Bourgeois

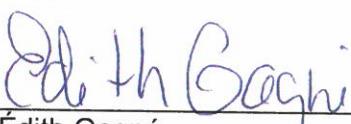
Et résolu unanimement par le conseil municipal de Saint-Liguori ce qui suit :

QUE la municipalité de Saint-Liguori écrive à la ministre responsable de Poste Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Poste Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires.

QUE la municipalité de Saint-Liguori demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Adoptée.

Copie certifiée conforme
Saint-Liguori, le 16 octobre 2014


Edith Gagné
Directrice générale et secrétaire-trésorière